

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 28 août 2023, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 11 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**Rés. no
2023-114**

2.2 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Procès-verbal de la dernière séance du conseil
2. Rapports financiers
3. Rapport d'activité - Service de sécurité incendie
4. Rapport d'activité - Service des travaux publics
5. Rapport d'activité - Service de l'aménagement et de l'urbanisme
6. Rapport d'activité - Service des loisirs et de la culture
7. Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses - Élection du 4 juin 2023

CONSIDÉRANT que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
 - a. D'adopter le procès-verbal de la 7e séance ordinaire de 2023 tel que présenté.
 - b. D'accepter le dépôt des rapports financiers présentés.
 - c. D'entériner les dépenses présentées à la liste

des déboursés comme si elles avaient été préalablement autorisées par le conseil.

- d. D'accepter le dépôt des rapports d'activités présentés.
- e. D'accepter le dépôt des listes des donateurs et rapports des dépenses des candidates et candidats à l'élection du 4 juin 2023.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

**Rés. no
2023-115**

8.1 Dépôt du rapport d'approbation du budget révisé en date du 12 avril 2023 - Office d'Habitation de Manicouagan

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation du budget de l'OH de Manicouagan, révisé en date du 12 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de dépense totalisant 4 350 438 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le budget proposé tel que révisé le 12 avril 2023, montrant une contribution municipale de 256 331 \$.

**Rés. no
2023-116**

8.2 Demande d'aide financière - LA FONDATION SSS DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par LA FONDATION SSS DE MANICOUAGAN la 19e édition de la Randonnée Vélo Santé - Alcoa;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$, à LA FONDATION SSS DE MANICOUAGAN la 19e édition de la Randonnée Vélo Santé - Alcoa.

**Rés. no
2023-117**

8.3 Demande d'aide financière - COMITÉ COMMUNAUTÉ EN SANTÉ DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par COMITÉ COMMUNAUTÉ EN SANTÉ DE CHUTE-AUX-OUTARDES pour la tenue du salon des ressources 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 600 \$, pour deux certificats cadeaux de 150 \$ pour inscriptions scolaires 2023-2024 et un certificat cadeaux de 300 \$ échangeables contre une activité sportive ou culturelle offerte par la municipalité \$, à COMITÉ COMMUNAUTÉ EN SANTÉ DE CHUTE-AUX-OUTARDES pour la tenue du salon des ressources 2023.

**Rés. no
2023-118**

8.4 Fin de la période d'essai de Pascal Drolet au poste de Journalier-Opérateur / Journalière-Opératrice

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2023-077, la Municipalité a procédé à l'embauche de Pascal Drolet, à titre de Journalier-Opérateur / Journalière-Opératrice et ce, selon les termes établis par convention collective de travail en vigueur et selon les politiques de l'employeur ;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel de la Municipalité, Pascal Drolet a atteint les objectifs fixés lors de son embauche;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin à la période d'essai de Pascal Drolet et de confirmer le statut de personne salariée régulière.
- ii. De positionner Pascal Drolet à l'échelon no 6 de l'échelle salariale prévue pour son poste, et ce en reconnaissance de son expérience acquise préalablement à son embauche.

**Rés. no
2023-119**

8.5 Projet de développement immobilier de LES HABITATIONS CHUTE-AUX-OUTARDES - Lettre d'intention au demandeur

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Chute-aux-Outardes souhaite confirmer son intérêt dans le projet de développement immobilier de LES HABITATIONS CHUTE-AUX-OUTARDES;

CONSIDÉRANT Que la municipalité s'engage à contribuer à au moins 40 % de la subvention reçue en application du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec, ou d'un partenaire ce celle-ci;

CONSIDÉRANT Que cette contribution se décline comme suit:

- i. Réalisation du plan d'affaires : 8 278 \$
- ii. Cession du terrain : 99 400 \$
- iii. Remise à niveau du terrain : 105 000 \$
- iv. Travaux raccordement d'aqueduc et d'égout : 65 000 \$
- v. Programme de crédit de taxe : Montant nécessaire à l'atteinte d'une contribution de 40% de la subvention de la SHQ

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à transmettre une lettre d'intérêt à LES HABITATIONS CHUTE-AUX-OUTARDES, concernant son projet de développement immobilier.
- ii. De confirmer l'engagement de la municipalité à contribuer au projet à hauteur de 40 % de la subvention de base, en complétant sa contribution par un programme de crédit de taxes foncières équivalent au montant nécessaire à l'atteinte de la contribution minimale prévue au programme, conditionnellement à la validation de la légalité d'un tel programme de crédit de taxes foncières.

**Rés. no
2023-120**

8.6 TECQ 2019-2024 - Programmation de travaux

CONSIDÉRANT Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité s'engage à respecter les

modalités du guide qui s'appliquent à elle.

- ii. Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.
- iii. Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- iv. Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- v. Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- vi. Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Rés. no
2023-121**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no

11. Fermeture de la séance

2023-122

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h43.

Christian Malouin,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.